

Compte rendu du CSE du 14 mars 2024

Sommaire :

- Texte SII
- Textes d'application de la réforme de la voie professionnelle
- Labellisation des manuels scolaires
- Inscription de formations privées dans Parcoursup'
- Le texte visant à externaliser les établissements sociaux et médico-sociaux a été retiré de l'ordre du jour à l'initiative de FO. Il doit être à nouveau étudié lors du CSE du 3 avril. FO refuse que ce texte soit adopté et organise la mobilisation.

Déclaration FO :

La FNEC FP-FO réaffirme son exigence d'un cessez le feu immédiat et permanent en Palestine, l'arrêt du massacre en cours à Gaza que laissent faire les gouvernements, français notamment.

Elle condamne la politique va-t'en-guerre du président Macron qui envoie 3 milliards d'armes en Ukraine et s'est même distingué en parlant d'envoyer des troupes françaises. Des entreprises françaises d'armement sont délocalisées en Ukraine. Le ministre des armées S. Lecornu ne déclare-t-il pas : « La guerre en Ukraine est une formidable opportunité pour l'industrie française » ?

Les bénéfices nets cumulés des plus grandes entreprises françaises du CAC40 ont d'ailleurs atteint un record en 2023 de près de 150 milliards d'euros ! Il s'agit de la troisième année d'affilée où les entreprises du CAC 40 réalisent ensemble plus de 100 milliards d'euros de bénéfices, à grand renfort d'exonérations et de cadeaux de l'Etat.

La FNEC FP-FO refuse l'austérité pour l'École, l'Hôpital, les services publics alors que les milliards pleuvent pour la guerre et les actionnaires !

Les personnels n'en peuvent plus des suppressions de poste, de l'austérité salariale, des réformes qui passent en force alors qu'elles sont rejetées par les personnels : loi Rilhac, Acte 2 de l'École inclusive, Pacte, SNU, uniforme, Bac Blanquer, Parcoursup... Toutes ces mesures doivent être retirées, comme doit être retirée la réforme de la voie professionnelle, rejetée par tous. Au lieu de cela, vous préparez un véritable plan social détaillé dans votre vade mecum, sans même une étude d'impact préalable.

Et maintenant, il faudrait mettre en place le pseudo « Choc des savoirs », véritable usine à gaz qui instaure un tri social des élèves à travers les prépa-2nde et les groupes de niveau au collège (ou de besoin, ou pour élever le niveau, le nom ne changeant rien à l'affaire...). Cette organisation va ponctionner les postes existants (remise en cause de matières, de demi-groupes en langue, en sciences...), désorganiser le fonctionnement du collège en imposant des fonctionnements en barrette ou des services partagés. Nous avons estimé avec ID-FO le nombre de postes nécessaires à au moins 6000 ETP pour ne pas dégrader d'autres dispositifs. On est loin du compte... même en récupérant les postes avec la suppression d'une heure de technologie en 6ème, que nous refusons. Le « Choc des savoirs » remet également en cause la liberté pédagogique avec les évaluations incessantes ou la labellisation des manuels.

Pour la FNEC FP-FO, les choses sont claires : cette réforme doit être retirée en totalité.

Les personnels qui se mobilisent font le lien entre le manque de moyens et de postes pour pouvoir fonctionner normalement et les mesures du « Choc des savoirs » qu'ils rejettent.

La grève en Seine-Saint-Denis qui a démarré depuis la rentrée ne faiblit pas. Partout, les personnels refusent les suppressions de postes, le pseudo « Choc des savoirs » et se mobilisent comme dans le Val-d'Oise, le Rhône, en Gironde... Les parents d'élèves qui s'organisent également aux côtés des personnels comme à Paris où 500 personnels et parents se sont rassemblés mardi 5 mars contre les suppressions de postes dans le premier degré et mardi 12 mars dans les collèges et lycées parisiens avec les opérations établissements morts (0 élève présent à Clémenceau, 0 à Pailleron, 2 à E. Gallois, 3 à JB Clément, 5 à Rouault, Fournier, moins de 10 à Péguy, Perrin, Bergson...) ou en Indre-et-Loire où l'opération « collèges morts » a été massive dès la reprise dans 9 collèges du département.

Madame la ministre serait bien avisée d'entendre cette colère qui s'étend en abandonnant le « Choc des savoirs », en annulant les suppressions de postes, en ouvrant les postes nécessaires pour répondre aux revendications des personnels, en abandonnant le Pacte et en revalorisant tous les personnels sans contrepartie au moins à hauteur de l'inflation (10% pour tous tout de suite !), en garantissant le maintien du Statut de Fonctionnaire d'Etat en retirant toutes les remises en cause actuelles et à venir (Loi Rilhac 2, réforme Guérini...).

FO saisit à nouveau le ministère concernant la situation à Mayotte qui devient de plus en plus délétère. FO réaffirme son soutien aux personnels de Mayotte et demande à madame la ministre quelles sont les mesures qui sont prises pour répondre positivement aux revendications portées par les personnels.

La FNEC FP-FO se tient aux côtés de tous les personnels qui se rassemblent, décident la grève dès maintenant pour la satisfaction de leurs revendications urgentes. La FNEC FP-FO appelle à amplifier la mobilisation et à la tenue d'assemblées générales pour réaffirmer les revendications et discuter des moyens de les faire aboutir. Les premières annulations de fermetures de classes obtenues par les grèves, les rassemblements et les blocages dans les départements sont un encouragement à poursuivre. La FNEC FP-FO a renouvelé son préavis de grève pour couvrir tous les personnels.

Pour finir, FO demande le retrait du texte 9 de l'ordre du jour de ce CSE. En effet, ce texte a été introduit au dernier moment. Il n'a pas fait l'objet d'une étude en formation spécialisée. Il s'inscrit dans l'Acte 2 de l'Ecole inclusive. Or, les groupes de travail à l'Education nationale sur ce thème ne se sont pas réunis depuis des mois. Etudier ce texte, qui permet l'externalisation des établissements sociaux et médico-sociaux, en dehors de toute discussion plus globale, nous semble tout à fait prématuré.

Pour sa part, FO considère que s'en prendre aux établissements sociaux et médico-sociaux, chercher à les externaliser à tout crin, c'est nier le droit des élèves qui en ont besoin de pouvoir bénéficier des soins nécessaires, avec les plateaux techniques et les personnels compétents (médecins, psychiatres, psychomotriciens, éducateurs spécialisés...) et qui ne pourront pas suivre les élèves dans les écoles en cas d'externalisation, en particulier en cette période d'austérité budgétaire. FO rappelle que selon les propres chiffres du ministère, ce sont 23 000 élèves qui sont scolarisés par défaut en classe banale en contradiction avec leur notification de la MDPH. Sans compter les élèves qui ne sont pas scolarisés faute de place.

FO réaffirme ses revendications en défense du droit pour tous les élèves à pouvoir bénéficier d'un enseignement adapté :

- défense de l'enseignement spécialisé et adapté
- maintien et création des places nécessaires dans les établissements sociaux et médico-sociaux ;
- un statut de fonctionnaire et un vrai salaire pour les AESH, des recrutements d'AESH et de moyens humains à hauteur des besoins.
- retrait de l'acte 2 de l'Ecole inclusive (statut d'emploi d'ARE fusionnant les AESH et les AED, mise en place des pôles d'appui à la scolarité permettant à l'Education nationale de mettre la main sur les notifications MDPH) et l'ouverture de discussions avec les organisations syndicales sur la base des revendications des personnels.

Compte rendu :

Texte 1. Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 22 juillet 2019 modifié relatif à la nature et à la durée des épreuves terminales du baccalauréat général et du baccalauréat technologique à compter de la session de 2021

La majorité des professeurs de SII ne s'opposent pas à cette modification de l'épreuve et considère qu'elle est cohérente avec le programme. Ils attendent cependant la publication de sujets 0 pour se prononcer définitivement. Par ailleurs, elle s'inscrit dans le cadre de la réforme Blanquer, condamnée par l'essentiel de la profession. Dans ces conditions, FO refuse de participer au vote.

Résultats du vote

Pour : 60 (FSU, UNSA, CFDT, SNALC, CFE-CGC, CFTC, SPELC, FCPE, PEEP, APEL...)

Contre : 0

Abstention : 9 (CGT, Solidaires)

NPPV : 6 (FO)

Textes concernant la voie professionnelle (2 à 6) :

En préalable à l'examen des textes concernant la voie professionnelle, la FNEC FP-FO, avec son syndicat le SNETAA-FO, dénonce les effets pervers déjà perceptibles de la mise en place de la réforme à marche forcée pour la rentrée 2024 avec son application sur les 3 années en même temps, du jamais vu. Et ce n'est pas la parution au décret du 12 mars 2024 du poste d'un haut-commissaire à l'enseignement et à la formation professionnels sous la double tutelle du ministère du travail et de l'Education nationale qui va nous rassurer sur les intentions du gouvernement.

Pour l'heure, faute de savoir de quelle manière les six dernières semaines de la classe de terminale bac pro seront orchestrées, par exemple, les rectorats ont conservé comme repère les 26 semaines de cours, de trop nombreuses interrogations demeurent et sur le terrain, c'est toujours le flou artistique à quelques mois de la rentrée. Quid des six semaines durant lesquelles nous ne savons toujours pas clairement ce qu'il adviendra aussi bien des élèves que des enseignants ? Pour ce qui est des élèves, inscrits en grande majorité sur Parcoursup afin de poursuivre leurs études, rien ne les empêchera de partir en stage « rémunéré ». Et comme on leur promet de revenir dans nos classes quand bon leur semble, comment intégreront-ils des séquences déjà débutées ? Le ministère pense-t-il encore qu'il

suffise d'avoir un nom d'enseignant sur une case Pronote pour pouvoir enseigner ? Et enseigner quoi ? Peut-on envisager réellement qu'une seule séquence construite hors sol sur 6 semaines peut avoir comme aboutissement l'acquisition de compétences essentielles pour la poursuite d'étude ? En LP, chaque élève doit avoir le temps de progresser vers la réussite sur tout le cursus des 3 ans.

Aujourd'hui, les DHG et les répartitions en cours posent de nombreux problèmes, déjà, cette réforme de la classe de terminale met à mal les collègues. Certains en poste depuis plusieurs dizaines d'années dans leur établissement se voient remerciés malgré leur implication et leur dévouement par une mesure de carte scolaire ou un complément de service.

Nous dénonçons toujours ces grilles horaires qui suppriment 170 heures de cours aux élèves, nous soutenons que cette réforme aura des conséquences délétères sur les élèves comme sur les personnels et nous réaffirmons notre opposition totale à toute tentative de destruction de la voie professionnelle.

Texte 2. Projet de décret relatif à la période de formation en milieu professionnel prise en compte pour l'examen du baccalauréat professionnel et substituant un projet au chef-d'œuvre réalisé par les candidats

FO s'oppose à ce décret qui entérine la réforme de la voie professionnelle et les 6 semaines de PFMP en juin

Résultats du vote

Pour : 10 (UNSA)

Contre : 31 (FO, FSU, SNALC, CFTC, SPELC, ...)

Abstention : 30 (SE-UNSA, CFDT, Solidaires, CFE-CGC, FCPE, PEEP, APPEL, ...)

NPPV : 4 (CGT)

Texte 3. Projet d'arrêté modifiant les règlements d'examens de certaines spécialités de baccalauréat professionnel

FO vote contre car les changements de dénomination découlent de l'application de la réforme. Les règlements d'examen de tous les BAC Pro pour mentionner la nouvelle terminologie de la réforme.

Résultats du vote

Pour : 11 (UNSA)

Contre : 12 (FO, SNALC, SPELC, APPEL)

Abstention : 29 (SE-UNSA, CFDT, Solidaires, CFTC, FCPE)

NPPV : 22 (FSU)

Texte 4. Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 19 avril 2019 portant application des nouvelles organisations d'enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au baccalauréat professionnel et au certificat d'aptitude professionnelle

FO désapprouve ce texte qui modifie les PFMP en lien avec la Réforme.

Résultats du vote

Pour : 14 (UNSA, CFTC, CFE-CGC, ...)

Contre : 13 (FO, SNALC, SPELC, ...)

Abstention : 20 (SE-UNSA, CFDT, Solidaires, FCPE, ...)

NPPV : 23 (FSU, CGT, ...)

Texte 5. Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 20 octobre 2020 définissant les modalités de l'évaluation du chef-d'œuvre prévue à l'examen du baccalauréat professionnel par l'article D. 337-66-1 du code de l'éducation et l'arrêté du 16 décembre 2020 relatif aux conditions de délivrance de l'attestation de réussite intermédiaire au baccalauréat professionnel et à son modèle

FO refuse de participer au vote car si l'on peut considérer que le changement d'intitulé est une avancée, le terme « chef d'œuvre » trop connoté n'était pas adapté à certaines spécialités. Les nouvelles modalités, plus souples, permettent aussi dorénavant des projets pluridisciplinaires et disciplinaires. Malgré tout, ce texte reste insuffisant pour satisfaire toutes nos revendications.

Résultats du vote

Pour : 11 (UNSA, CFTC, CFE-CGC)

Contre : 6 (SNALC, SPELC, FCPE, APEL, ...)

Abstention : 30 (SE-UNSA,, CFDT, Solidaires, CFTC, ...)

NPPV : 28 (FO, FSU, ...)

Texte 6. Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 10 février 2023 modifié portant création de la spécialité « Aide à domicile » de mention complémentaire et fixant ses modalités de délivrance

FO refuse de participer au vote. Les modalités d'examen adaptées et modifiées, à la marge, concernent essentiellement les candidats adultes qui ont une expérience professionnelle et qui passent la mention complémentaire.

Résultats du vote

Pour : 37 (UNSA, CFDT, CFTC, CFE-CGC ...)

Contre : 18 (FSU ...)

Abstention : 8 (SNALC, CGT, Solidaires...)

NPPV : 6 (FO)

Texte 7. Projet d'arrêté relatif à la procédure de labellisation des manuels scolaires

Le CSE a déjà exprimé son opposition à la labellisation des manuels, ce qui constitue non seulement une injure à l'égard des enseignants jugés incapables de juger la conformité d'un manuel avec un

programme mais encore une atteinte grave à leur liberté pédagogique par une sorte de censure préalable. Ils pourront en effet difficilement choisir des manuels non labellisés sans prendre de risque en cas d'inspection. Les éditeurs eux-mêmes ne publieront plus de livres non labellisés de peur de ne pouvoir les vendre. Le texte met en place des commissions et des sous commissions chargées de cette censure sans que l'on sache comment ils seront choisis, quelle sera leur légitimité et leur représentativité, ce qui motive leur nombre, et garantira leur indépendance, quelle sera leur rémunération. FO ne peut que voter contre ce dispositif du pseudo choc des savoirs.

Résultats du vote

Pour : 0

Contre : 69 (**FO**, FSU, UNSA, CFDT, SNALC, CGT, Solidaires, CFTC, SPELC, FCPE, ...)

Abstention : 5 (CFE-CGC, PEEP, APEL, ...)

NPPV : 0

Texte 8. Projet d'arrêté fixant la liste des formations de premier cycle de l'enseignement supérieur des établissements privés sur Parcoursup en 2024

Ce texte est inacceptable pour au moins trois raisons. D'abord parce qu'il promeut des formations privées au détriment de l'enseignement supérieur public. A l'heure où le ministère ferme des ECG publiques à Chalon-sur-Saône, à Saint-Etienne, au Havre, à Cahors, ... il fait entrer 36 ECG privées dans Parcoursup. Ensuite pour des raisons de calendrier : comment peut-on oser le jour de la fermeture de Parcoursup nous demander d'avaliser après coup la présence de ces formations sur la plateforme sans que l'administration ait daigné faire examiner son projet par la commission spécialisée des lycées ? Enfin parce que ce texte concerne Parcoursup, universellement condamné par les élèves, les familles, les professeurs. FO considère que chaque bachelier doit pouvoir s'inscrire dans la formation universitaire de son choix. Elle vote contre ce texte.

Résultats du vote

Pour : 4 (PEEP, APPEL, ...)

Contre : 58 (**FO**, FSU, UNSA, SNALC, FCPE, ...)

Abstention : 9 (CFDT, CFTC, SPELC, ...)

NPPV : 1 (CFTC)

9. Projet de décret relatif aux modalités de fonctionnement en dispositif intégré des établissements et services médico-sociaux

Ce texte est retiré de l'ordre du jour à l'initiative de FO, demande partagée par d'autres organisations syndicales.